**Accompagnement à la scolarité**

**Eléments de définition**

Une référence incontournable : la charte nationale de l’accompagnement à la scolarité (jointe)

Cette charte définit l’accompagnement comme étant « l’ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l’école, l’appui et les ressources dont l’enfant a besoin pour réussir à l’école, appui qu’il ne trouve pas toujours dans son environnement familial ou social ».

**La notion d’accompagnement à la scolarité :**

Accompagner un enfant, c’est établir avec lui une relation de confiance, qui lui permettra de développer ses capacités de réalisation individuelle. C’est contribuer à le rendre acteur de ses apprentissages, le conduire à l’autonomie dans son travail et à l’épanouissement dans son développement personnel. Pour cela, il faudra notamment l’amener à utiliser les ressources présentes dans son environnement : bibliothèque, centre de documentation, etc.

L’accompagnement à la scolarité est donc plus que la simple aide aux devoirs organisée après la classe, qui vise à ce que les devoirs soient faits lorsque les enfants rentrent chez eux.

* **L’accompagnement à la scolarité n’est pas du rattrapage**

Lorsque l’on fait du rattrapage, il s’agit de permettre à l’élève de combler des lacunes

* **L’accompagnement à la scolarité n’est pas du soutien scolaire**

L’accompagnement à la scolarité se distingue du soutien scolaire, qui est dispensé par les équipes éducatives ou dans le cadre particulier d’une mise à niveau par rapport à un programme scolaire. Le soutien scolaire ne peut être fait que par l’enseignant, car il porte sur l’enseignement lui-même.

**Ce qu’est l’accompagnement à la scolarité ?**

Un temps d’aide aux devoirs

Dans l’accompagnement à la scolarité, il n’est pas question d’enseigner (ce qui est un « geste » de professionnel), **mais d’aider un enfant** à se construire un savoir-faire et à maîtriser les outils qui lui permettront de mener à bien son métier d’élève. On l’aidera notamment à « faire ses devoirs ». Le devoir, c’est par définition l’acte scolaire hors de l’école, dans le prolongement de l’école. Il est alors nécessaire de réfléchir à ce qu’est le métier d’élève quand il s’exerce hors de l’école : **utiliser son emploi du temps, lire son cahier de texte, préparer son cartable, apprendre ses leçons en fonction des cir­constances dans lesquelles elles seront récitées, lire les consignes des exercices donnés en fonction de la discipline à laquelle elles s’appliquent, etc.**

Une aide aux devoirs est plus efficace quand elle est apportée par celui qui, même s’il ne connaît pas toutes les bonnes réponses, **est capable d’aider l’enfant à comprendre les questions posées et à chercher où et comment trouver les réponses**

**Les accompagnateurs :**

Le terme accompagnateur désigne une mission, qui nécessite une réelle implication et la maîtrise de certaines compétences. **Beaucoup plus que ses qualifications (niveau d’études), les qualités requises de l’accompagnateur sont : l’écoute, la disponibilité et la capacité à établir des relations de confiance avec l’enfant.**

À partir des besoins repérés chez les enfants, l’accompagnateur aura pour missions :

* de suivre, d’encourager et d’accompagner la progression du jeune ;
* de proposer des actions et des pratiques centrées sur l’acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, sans toutefois reproduire une démarche scolaire
* **de mettre l’enfant en situation de réfléchir, d’expérimenter, de s’exprimer, afin de lui permettre de confronter et d’enrichir ses représentations** ;
* **d’apporter une aide méthodologique au travail scolaire** : sur la préparation du cartable, du matériel, sur l’organisation (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles, sur l’apprentissage du vocabulaire, sur la tenue et l’utilisation du cahier de texte, agenda, sur la lecture des consignes et des énoncés, sur l’utilisation du dictionnaire, de l’encyclopédie, sur la recherche documentaire, sur la réalisation d’un exposé, d’un résumé, d’une biographie...

**Pour le second temps :**

* de compenser les inégalités sociales et culturelles des enfants en leur proposant des activités diverses leur permettant d’élargir leurs connaissances et leurs expériences ;
* d’élaborer des projets construits qui passent par la découverte, l’expérimentation, la réflexion, puis la mobilisation des savoirs appris ;
* de proposer une palette d’activités, différenciées, concrètes, organisées, de façon à susciter l’envie et le plaisir de faire, d’entreprendre, de réaliser
* d’encourager les rencontres avec d’autres personnes